



DECISION

Concours de recrutement

Directeur Général de la Maison de l'Artisan

- Vu le Dahir N° 1.58.008 du 4 Chaabane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la fonction publique ;
- Vu le circulaire du Chef du Gouvernement n°24/2012 du 6 Al Hijja 1433(22 Octobre 2012) relative aux procédures de recrutement dans les établissements et entreprises publics ;
- Vu le décret N° 2.06.377 du 29 Kaada 1431 (29 Octobre 2010) relatif au statut particulier du corps interministériel des administrateurs ;
- Vu le décret N° 2.05.72 du 29 Chaoual 1426 (02 Décembre 2005) relatif au statut particulier du corps interministériel des techniciens ;
- Vu le statut particulier de la Maison de l'Artisan (MDA) ;
- Vu la loi Cadre de la MDA au titre de l'année 2019.

DECIDE

Article 1 : La Maison de l'Artisan (MDA) organise un concours de recrutement à Rabat, le **29/12/2019**, après présélection sur dossier, en vue de pourvoir les postes suivants :

- (01) Administrateurs 3^{ème} grade ;
- (01) Technicien 3^{ème} grade ;
- (3) Techniciens 4^{ème} grade ;



Article 2 : Ce concours est ouvert aux candidats répondants aux conditions suivantes :

Grades	Profils	Conditions
1 Administrateur 3ème grade (Echelle 10)	Cadre en Ressources Humaines	Diplôme universitaire (licence, licence professionnelle, licence des études fondamentales ou équivalents) en économie ; De nationalité marocaine ; Être âgé de moins de 45 ans ; Expérience professionnelle d'au moins de 3 ans en gestion des ressources humaines
1 technicien 3ème grade (Echelle 9)	Technicien spécialisé en Gestion des entreprises	Diplôme de technicien spécialisé en gestion des entreprises ; De nationalité marocaine Être âgé de moins de 40 ans ; Expérience professionnelle d'au moins de 2 ans
3 techniciens 4ème grade (Echelle 8)	- Techniciens chargés en : - Comptabilité - Secrétariat et bureautique - Informatique	Diplôme de Techniciens en : - Secrétariat et bureautique - Comptabilité - Gestion informatisée. De nationalité marocaine Être âgé de moins de 40 ans Expérience professionnelle d'au moins de 2 ans

N.B : les attestations des diplômes et des certificats ne sont pas acceptées.

Article 3: Dossier de candidature comprend les éléments ci-après :

- Le formulaire de candidature dûment rempli (disponible sur www.mda.ma) ;
- Une (01) demande manuscrite portant adresse personnelle ;
- Une copie (01) légalisée de la Carte Nationale d'Identité
- Un CV ;
- Une copie (01) certifiée conforme des diplômes (*) (Joindre l'équivalence ou le bulletin officiel qui reconnaît le diplôme pour tout Diplôme étranger ou issu d'un établissement privé) ;
- Deux (02) enveloppes Timbrées avec adresse.

(*) L'acceptation de tout diplôme reste soumise à la réglementation concernant les conditions de son obtention et de son équivalence.

Article 4 : Le concours comprend des épreuves écrites et orales :

- Les épreuves écrites auront lieu le **29/12/2019**.

Les candidats, dont les dossiers seront retenus lors de la phase de la présélection, seront informés du lieu de l'épreuve écrite par voie postale ou électronique dans les 15 jours suivant la date limite de dépôt des candidatures.

Seuls les candidats retenus à l'issu des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales.

- La liste des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiées à l'issu des épreuves orales dans les sites : www.emploi-public.ma et www.mda.ma

Article 5 : Modalités de candidature

- Le candidat ne peut postuler que pour un seul poste, les candidatures pour deux ou plusieurs postes différents seront éliminées.
- Les dossiers doivent être envoyés par voie postal à l'adresse postale suivante : Maison de l'Artisan : 6, Tarik al Marsa, les Oudayas, Rabat, au plus tard le **13/12/ 2019**
- Tout dossier incomplet ou parvient après la date limite de dépôt susmentionnée sera automatiquement éliminé.
- Toutes les candidatures doivent impérativement préciser sur le dos de l'enveloppe la Référence du poste visé.

L'article 6:

Cette décision est publiée dans les sites : www.emploi-public.ma , www.mda.ma , et dans le siège de l'établissement.

Rabat le 28/11/2019



Directeur Général
Maison de l'Artisan
Signé : M. Abdellah AADNANI

fr